



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030138

N/REF : 3/09/2025 8H46 C:002640 I:25509
V/REF : F46819
V/Email reçu le Mercredi 03/09/2025 à 8H46

**ALLIADE HABITAT
SERVICES SINISTRES
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07**

V/REF.IMM. ALH-4007
IMMEUBLE : MAISON DES CEDRES
26, CHEMIN DES HERMIERES
69340 FRANCHEVILLE

Dardilly, le 20 Mars 2026

Référence Marché: 030492-ELF-001
LOCALISATION : ALLEE N 26 CHEMIN DES HERMIERES - LOCAL POUBELLES
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE ABSENCE D'ECLAIRAGE SUITE INCENDIE DE L'ABRI
POUBELLES
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

INTERVENTION DU 03/09/2025 A 10H00 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES POUR CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
ÉLECTRIQUE DU LOCAL POUBELLE SUITE A UN INCENDIE.

VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ET CONTRÔLE DES LIGNES, NOTRE TECHNICIEN
A CONSTATÉ QUE L'ENSEMBLE DES POINTS D'ALIMENTATION ÉTAIT TOTALEMENT
CALCINÉ ET QU'AUCUNE INSTALLATION NE POUVAIT ÊTRE REMISE EN SERVICE.
RÉCUPÉRATION DE L'ALIMENTATION PRINCIPALE ET CONSIGNATION DE CELLE CI
SUITE A SON DEGRÉ DE VÉTUSTÉ.

IL EST NÉCESSAIRE DE PRÉVOIR LA RÉFECTION COMPLETE DES INSTALLATIONS
DEPUIS LA LOGETTE EDF. NOUS NOUS CHARGEONS DE VOUS TRANSMETTRE UN DEVIS
POUR LA RÉFECTION DE CES INSTALLATIONS.

OBSERVATIONS : FP AB Email envoyé le 24/09/25 à 14H44
FP AB Email envoyé le 24/09/25 à 14H43
FP LCOMPTER Email envoyé le 24/09/25 à 14H34
FP AB Email envoyé le 24/09/25 à 14H34
FP AB Email envoyé le 24/09/25 à 14H33
FP AB Email envoyé le 24/09/25 à 08H44



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 6030138

FP AB Email envoyé le 24/09/25 a 07H59

FP AB Email envoyé le 24/09/25 a 07H27

SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN DU 03/09, NOUS NOUS CHARGEONS DE
VOUS TRANSMETTRE RAPIDEMENT UN DEVIS POUR LA REFECTION DE
L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOCAL POUBELLES SUITE INCENDIE

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0015-Ft Dépl. délai Interv.< 4h	1	43,08	43,08
1,00	Controle, consignation et MES alim. prin	1	75,98	75,98
TOTAL H.T.				119,06
T.V.A. a 10,00%				11,90
TOTAL T.T.C.En EURO				130,96

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°F46819
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

0309-0846

Prestation Parties Communes

HP 4007 - INC 250012 BON DE REGUL, Travaux à réaliser entre le 29/10/2025 et le 29/10/2025

Votre contact : MME VERONIQUE DECHANOZ (06 29 80 94 39)

BON DE REGULARISATION SUITE DEVIS AB-030920250846

LES MAISONS DES CEDRES (ALH - 4007)

26, chemin des Herminiers

69340 FRANCHEVILLE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricité	119,06	1,00 U	119,06	10,00%

Mise en sécurité installation -Contrôle des installations et
des lignes

d'alimentations, consignation et mise en sécurité des

lignes HS 1 X 75,98 -Forfait déplacement urgent 1 X 43,08

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		119,06 €
Total TVA	10,00%	11,91 €
Total TTC		130,97 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR